

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
(COP) DANSE

Ayant un niveau chorégraphique confirmé, j'envisage une orientation professionnelle dans le domaine artistique

Préinscriptions
sur internet
du 1^e juin au 30
juin



Confirmation
d'inscription
Samedi 4
septembre



Examen
d'admission
Date à venir



Début des
cours
Lundi 13
septembre

Comment procéder à une préinscription ?

- 1) Je me connecte sur le site du conservatoire www.conservatoire-cergypontoise.fr entre le 1^e juin et le 30 juin, je complète le formulaire de préinscription.
- 2) Pour confirmer mon inscription, je dois me rendre impérativement au conservatoire le **samedi 4 septembre 2020** avec les documents suivants :
 - une copie du dernier avis d'imposition
 - une copie d'un justificatif de domicile pour les habitants de l'agglomération de Cergy-Pontoise
 - une photo d'identité
 - un certificat médical d'aptitude à la danse
 - l'autorisation de droit à l'image signée de mes deux parents si mineur
- 3) Je passe mon examen d'admission et mon dossier sera étudié. L'examen consiste à présenter la variation imposée fille/ garçon du Ministère de la culture de fin de 2^{ème} cycle de l'année en cours. Une composition personnelle obligatoire est demandée d'une durée située entre 2 et 3 minutes maximum. L'examen d'entrée en COP se clôturera par un entretien individuel avec le jury.

DANSE : Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP), s'organise de la manière suivante : une discipline principale (entre 6h et 7h hebdomadaires), une discipline complémentaire obligatoire (1h15 hebdomadaire) et des cours théoriques obligatoires comme la Formation Musicale Danseur (1h30 hebdomadaire) et l'anatomie appliquée au mouvement (1h). Il est vivement conseillé de pratiquer de manière hebdomadaire d'autres options comme l'atelier chorégraphique (improvisation et composition) ou la danse hip-hop. La participation à minimum un projet collaboratif par an et l'engagement à tous les spectacles du département danse sont obligatoires. D'une durée de 2 à 4 ans, le COP prépare au Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC) qui est aussi un équivalent à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT).